

De la part de : Julie Flynn
Président Directrice Générale de Waga Energie Canada Inc.
1250, av. de la Station no. 2-501D
Shawinigan, Québec
G9N 8K9
julie.flynn@waga-energy.com

Shawinigan, le 16 février 2023
Envoyé par courriel

A : Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances
Ministère des Finances
390, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3H4
ministre@finances.gouv.qc.ca

Recommandation de Waga Énergie Canada Inc. sur la bonification du *Crédit d'impôt remboursable pour la production de biocarburant au Québec* dans le cadre des consultations pré budgétaires 2023

Monsieur le Ministre,

Par la présente, Waga Énergie Canada souhaite démontrer son plein appui aux recommandations présentées par l'Association Québécoise de la production d'énergie renouvelable, dans sa lettre du 17 février 2023 du même cadre de consultation, tout particulièrement **d'étendre la portée du Crédit d'impôt à la production de Gaz Naturel Renouvelable (GNR) et de faciliter le cumul du Crédit d'impôt et des crédits générées par le Règlement sur les Carburants propres fédéral.**

Comme le démontre le rapport de la firme Dunsky, commandé par le gouvernement du Québec et publié en juin 2019¹, **le GNR a un rôle central à jouer dans l'atteinte des cibles climatiques du Québec.** Lorsqu'il est produit sur les sites d'enfouissement ou à partir de déchets agricoles, sa production favorise la capture de méthane, un gaz à effet de serre au pouvoir réchauffant 80 fois plus importants que celui du CO₂ sur 20 ans. Une fois purifié, le GNR remplace l'énergie d'origine

¹ Martin Poirier, Kathleen Vaillancourt, Elsa Jolly, 2019, *Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec – Horizon 2030 et 2050*, Dunsky Expertise en Energie :
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/trajectoires-emissions-ges.pdf>

fossile dans des secteurs clés de décarbonation, comme le secteur du bâtiment, industriel et du transport.

Le GNR est une énergie présentement disponible et valorisable par des technologies existantes et prouvées. A l'heure de l'urgence climatique, il est impératif que le gouvernement du Québec se saisisse de l'opportunité représentée par ce gaz renouvelable pour décarboner rapidement et efficacement la province. Les sites d'enfouissement, par exemple, représentent un potentiel de 7,5 millions de GJ au Québec², une énergie perdue si les projets de valorisation du méthane produit par ces sites ne se concrétisent pas.

Le Crédit d'impôt remboursable pour la production de biocarburant au Québec est conçu autour du principe de l'intensité carbone. **Le GNR possède une intensité carbone négative ou faible**, dépendamment de la source d'approvisionnement : elles varient de -400 gCO₂e/MJ à 60 gCO₂e / MJ, dépendamment du modèle utilisé, selon l'Association Canadienne de Biogaz³. Ainsi, le GNR a sa place parmi les énergies couvertes par le Crédit d'impôt remboursable pour la production de biocarburant au Québec, en cohérence avec ses objectifs et sa structuration.

Depuis l'été 2022, le gouvernement du Québec vise un volume minimal de 10% de GNR injecté dans le réseau gazier d'ici 2030, avec des cibles intermédiaires de 2% en 2023 et 5% d'ici 2025. Waga Energie Canada félicite le gouvernement pour la mise en place du Programme de Soutien à la Production de GNR (le PSP GNR), qui contribue au développement de ces projets au Québec. Toutefois, **la part de GNR dans le réseau gazier d'Energir est actuellement de 0,6% seulement selon l'Etat de l'énergie au Québec publié par la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal**⁴. L'objectif ambitieux du gouvernement québécois à horizon 2030 doit donc être accompagné par un cadre réglementaire plus favorable au GNR, dont le crédit d'impôt fait partie.

² Marion Cordier, Gildas Poissonnier, Octobre 2018, *Production québécoise de gaz naturel renouvelable (GNR) : un levier pour la transition énergétique*, WSP & Deloitte : https://www.energir.com/~/_media/Files/Corporatif/Publications/181109_Potentiel%20GNR_Rapport%20synth%C3%A8se.PDF?la=fr

³ Ashkan Shoja-Nia, Janvier 2023, *Webinaire Carbon Markets 101 for Biogas & RNG*, StormFisher –&Association Canadienne de Biogaz

⁴ Whitmore, J. et Pineau, P.-O., 2023. *État de l'énergie au Québec 2023*, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, préparé pour le gouvernement du Québec : https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2023/02/EEQ2023_WEB.pdf

A ce titre, Waga Energie Canada souligne l'importance de la politique publique dans le déploiement de la filière au Québec et l'atteinte des cibles de contenu en GNR. Le gouvernement américain, au travers de l'Inflation Reduction Act (IRA), apporte son soutien au GNR, aux biocarburants et à l'hydrogène, conscient que ces nouvelles formes d'énergies ont toutes un rôle à jouer dans la décarbonation. Du fait de la faible maturité de ces énergies et des risques technologiques et/ou économiques qu'elles portent, le gouvernement américain permet le cumul de l'IRA avec d'autres mesures d'encouragement américaines. De même, Waga Energie Canada soutient d'une part l'extension du Règlement sur les Combustibles Propres (RCP) fédéral au GNR, d'autre part le cumul des unités de conformité du RCP avec le crédit d'impôt québécois. **Le RCP et le crédit d'impôt agissent en complémentarité pour le déploiement de la filière GNR, le premier en stimulant la demande via la réglementation, le second en favorisant l'offre.** De plus, sans ces deux dispositifs de soutien, **la filière du GNR québécois risque de perdre en attractivité et en compétitivité par rapport aux régions du continent où les producteurs peuvent en bénéficier,** ce qui met en péril l'atteinte des cibles et la décarbonation du Québec.

Waga Energie Canada croit en la volonté du gouvernement de soutenir la production de GNR au Québec et remercie le gouvernement de l'opportunité de s'exprimer sur les orientations budgétaires du Québec.

En restant à votre disposition pour toute information complémentaire, veuillez recevoir, monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Julie Flynn, Présidente Directrice Générale